



RASED : LE MINISTRE VEUT EN FAIRE QUOI EXACTEMENT ?

Le traitement de la difficulté scolaire est complexe. Les besoins pour la prendre en charge sont d'autant plus criants. Concernant l'accompagnement des PPRE, les troubles du langage, la prévention et la remédiation, des réponses différenciées et concertées sont à mettre en œuvre dans l'Ecole. L'enseignant, seul, ne peut traiter toutes les difficultés des élèves.

Alors que le Ministre tente, par une pirouette médiatique, de convaincre l'opinion publique de sa grande volonté à résoudre l'échec scolaire, alors qu'il fait preuve d'un silence assourdissant depuis plus d'un an sur l'avenir des aides spécialisées et des personnels qui y travaillent, c'est par des dépêches de presse relatives au budget 2009 que les enseignants découvrent le sort réservé aux RASED.

Si d'ailleurs on peut estimer qu'il s'agit là de réelles annonces ...

Les premières dépêches qui tombent (seule source d'info pour l'instant, vu que le Ministère ne daigne pas communiquer vis-à-vis des syndicats sur le sujet) laissent entendre que 3 000 postes de RASED (maîtres E et G) seraient réaffectés pour être sédentarisés dans les écoles où la difficulté scolaire est la plus présente. Comment comprendre la réaffectation de 3000 postes dans les écoles ? sur des classes ordinaires ? sur des classes spécialisées ? en plus des classes ordinaires ? ... Bref toutes les spéculations sont possibles ! On peut craindre aussi la réapparition de structures fermées type classes de perfectionnement...

C'est la remise en cause des RASED en tant que tels qui est actée.

Le **SE-UNSA** combat depuis plusieurs années le tarissement des départs en formations spécialisées, les départs en retraite non remplacés, la « récupération » chaque année de postes restant vacants suite à l'absence d'enseignants formés pour y exercer...

Le **SE-UNSA**, s'il estime que le fonctionnement des RASED pourrait être amélioré, tient à dénoncer les conditions de travail des enseignants qui y exercent et les moyens dont ils disposent

En effet, l'insuffisance des départs et la réduction du temps des formations des enseignants spécialisés, le manque de formation continue, les problèmes de frais de déplacements, l'importante diminution de postes de rééducateurs (- 800 en 10 ans) sont autant de freins puissants à leur dynamisme.

Nous alertons depuis longtemps le Ministère sur ces problèmes mais il a toujours pris grand soin de ne rien répondre et surtout de rien dévoiler sur ses intentions. Il se répand encore une fois dans la presse mais quand aura-t-il le courage de jouer cartes sur table avec les personnels et les organisations syndicales qui les représentent ?

Le **SE-UNSA** demande instamment au Ministre d'engager des concertations avant de prendre toute décision touchant à l'aide spécialisée dans le premier degré.

